



Campagne IR 2009

SIP + nouveautés – emplois = conflit !

La campagne IR 2009 va se dérouler dans un contexte très particulier avec 150 SIP et la mise en oeuvre d'une mesure du plan de relance de Sarkozy, l'allègement de l'impôt sur le revenu.

Lors du groupe de travail du 28 avril, l'administration a tenté de nous convaincre que tout va très bien, ajoutant que les 150 SIP mis en place en avril sont des petits services en zone rurale, et que la vie des CDI n'a pas été bouleversée par l'arrivée d'agents du Trésor.

Mais pour l'Union SNUI-SUD Trésor, non, tout ne va pas très bien dans le meilleur des mondes et cela a été démontré avec force. Durant la campagne, l'Union soutiendra et encouragera toutes les expressions de mécontentement des agents.

Dialogue social

Le dialogue social concernant la campagne IR est absent depuis la généralisation de la DPR en 2006, alors qu'antérieurement se tenait chaque année un GT qui permettait notamment de faire le point sur les difficultés rencontrées par les agents lors de la campagne précédente. L'Union SNUI-SUD Trésor a demandé que l'administration renoue avec cette pratique d'un rendez-vous annuel précédent la campagne IR, ce qu'elle a accepté.

Les indemnités de campagne IR

Elles ont généré lors des précédentes campagnes de forts sentiments d'injustice du fait de la disparité fortement teintée d'arbitraire des montants alloués. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, il y a nécessité de transparence sur les critères de répartition.

L'administration a indiqué que l'enveloppe de 550 000 € allouée en 2008 sera abondée de 25 % cette année. Quant aux critères d'attribution *« ils ne peuvent être codifiés depuis Paris »*. La prime de campagne est destinée à ceux qui ont fourni des efforts particuliers (présence pendant la pause méridienne, permanence dans un site excentré), mais les critères d'attribution restent déconcentrés, *« la DSF garde la main sur la répartition finale »*.

Plan de relance

(réduction des deux tiers de l'IR pour les contribuables de la tranche à 5,5% couplée avec la suppression du deuxième tiers provisionnel pour ces contribuables ou la suspension de leurs mensualités sans compter l'incidence en bas de la première tranche à 14%).

L'Union SNUI-SUD trésor a souligné l'aspect contestable de cette mesure, qui vient réduire la portée de l'impôt sur le revenu. Une baisse de la TVA sur les produits de première nécessité aurait été préférable car elle aurait été de plus beaucoup plus simple, plus juste pour l'ensemble de la population et lisible dans son application.

La mesure de réduction de l'IR prise par le gouvernement est en revanche une véritable usine à gaz, source de difficultés pour les services. De nombreux contribuables risquent d'affluer vers les services et les agents seront amenés à effectuer de nombreux calculs pour les bénéficiaires potentiels (à ce sujet, la calculette est enfin à disposition des agents, et l'iad sera aménagé pour le 7 mai). Le résultat est que la réception va s'en trouver alourdie et ralentie.

Cette mesure est aussi une source de nombreux contentieux. En effet, c'est à partir des revenus 2007 que l'administration identifiera les contribuables qui figurent dans la tranche d'imposition à 5,5% pour supprimer le deuxième tiers de l'IR, mais si leur revenu évolue à la hausse en 2008 et qu'ils ne remplissent plus les conditions, l'impôt sera calculé sans la mesure d'allègement des deux tiers. De façon générale, ce mécanisme complexe risque fort de mécontenter nombre de contribuables qui pensent bénéficier de la mesure et qui en seront pourtant exclus. Et ce sera aux agents de faire face à une réception encombrée et difficile aussi bien en mai qu'à l'automne. L'administration a reconnu que *« ce n'est pas simple de jouer sur les deux années de revenus »* mais que les régularisations se feront en fin d'année dans un sens comme dans l'autre : l'avantage de trésorerie sera repris à ceux qui n'y ont pas droit et tant pis pour ceux qui ne seront pas contents...et que les agents auront en face d'eux.

Au final, le politique prend des décisions et l'intendance doit suivre.

En définitive les mesures de relance du gouvernement (allègement de l'IR, de la TP...) génèrent des tâches supplémentaires pour les agents. Pour l'Union SNUI-SUD, il faut donc arrêter les suppressions d'emplois à Bercy dans une période de crise économique où l'action publique est requise pour relancer l'économie. Face à nos revendications, l'administration a gardé le silence, glissant seulement au passage *« on vous répond plutôt gains de productivité »*.

Les nouveautés de la campagne IR 2009

- La préimpression des RCM va nécessairement occasionner de nombreuses interrogations de la part des contribuables concernés et accroître la réception.

- L'envoi de la déclaration papier aux contribuables en un exemplaire à des fins d'économie budgétaires ne va pas faciliter non plus la tâche des agents qui doivent déjà faire face en réception à de multiples demandes de photocopies et de certificats attestant du dépôt de la déclaration : quel gain financier réel pour l'administration ? Et si le contribuable ne conserve pas le double de sa déclaration en la photocopiant, cela risque de générer de nombreuses contestations à la sortie des rôles. Réponse de l'administration : « l'année prochaine, le pli sera pris par les contribuables »...

- Le certificat électronique est devenu facultatif dans le but de favoriser le développement de TéléIR qui plafonne à 7,4 millions de télédéclarants. Mais n'est-ce pas plus de facilité d'usage de TéléIR au détriment de la sécurisation et de la confidentialité des données ? Pour l'administration, le certificat électronique, trop complexe, était un facteur bloquant du développement de téléIR. Autre élément avancé par l'administration : le coût du certificat électronique, établi par une société privée, CONNECTIS, qui facture le certificat électronique 1 € à l'administration, soit un coût total de 7,4 millions pour l'année dernière. Avec la suppression du certificat électronique, l'administration réalise donc une économie substantielle et elle a obtenu l'aval de la CNIL pour sa suppression dans la mesure où le dispositif reste sécurisé avec l'obligation de communiquer 3 identifiants (n° SPI, n° de télédéclarants, et revenu fiscal de référence) pour télédéclarer. A voir. En tout cas, sans certificat électronique, les contribuables ne pourront plus accéder au compte fiscal en ligne ADONIS qui a coûté des millions....

Pour l'Union SNUI-SUD, la simplification que constitue la télédéclaration en trois clics des DPR complètes conformes est surtout une opération de communication au même titre que la déclaration par téléphone des DPR complètes conformes, expérimentée en 2007 et généralisée en 2008 et dont la procédure n'a été utilisée que par 50 000 foyers fiscaux en 2008 sur 35, 8 millions soit à peine plus de 0,1% d'entre eux. Ces dispositifs, nous l'avons souligné, n'ont guère de portée réelle. L'administration a reconnu que la DPR par téléphone n'a rencontré qu'un succès d'estime.

L'accueil en question

Au-delà même de la campagne IR, l'accueil est systématiquement mis en avant vis à vis des contribuables. Ceux-ci y trouveront-ils au final leur compte ?

Au sein des HDF, l'accueil généraliste va désormais jusqu'au traitement des demandes simples portant sur l'assiette et le recouvrement, sans compter l'accueil foncier et l'accueil spécialisé pour les demandes plus complexes ou qui prennent du temps. L'accueil est donc devenu un véritable front office du SIP, les missions qui lui incombent sont considérablement élargies, or dans les SIP de préfiguration, nous l'avons constaté, il manque des effectifs à l'accueil.

Concernant l'accueil dans les trésoreries de proximité, l'unique agent au guichet ne peut faire face à la longue file d'attente pour répondre aux questions d'assiette, pour prendre en charge les demandes et les transmettre au service gestionnaire, outre ses tâches habituelles de recouvrement. L'administration a prévu le GFU dans les trésoreries pour l'automne, mais compte tenu des annonces déjà effectuées, nombre de contribuables risquent déjà de se présenter pendant la campagne IR dans les trésoreries pour des questions d'assiette.

Dans de telles conditions, le GFU risque fort d'être un trompe l'œil pour le contribuable.

Le fond du problème c'est que l'accueil n'est pas pris en compte comme une charge en tant que telle ni reconnu comme une mission à part entière : pour l'Union SNUI-SUD Trésor, il faut des créations d'emplois pour renforcer l'accueil.

Mr Fenet a simplement dit qu'il y a matière à parler de l'accueil dans les SIP. Sans plus... A revoir à un autre GT. Quant à l'accueil dans les trésoreries, « il n'y aura pas de déplacements massifs vers les trésoreries cette année, au-delà des habitudes déjà prises, car l'adresse de la trésorerie ne figure pas sur la 2042 » selon l'administration...

En conclusion, la campagne IR 2009 est bien celle de tous les dangers : Mise en place des SIP, mesures fiscales alambiquées, réception encore en hausse, indemnités augmentées mais attribution inégalitaire, manque d'emplois à l'accueil... Tout est réuni pour que la pression soit maximale sur les agents.

L'Union SNUI-SUD Trésor appelle tous les agents de la DGFIP, tous services confondus, à « se servir » de la période médiatisée de la campagne IR 2009 pour manifester la moindre colère et pour exprimer toutes les revendications portées depuis le 29 janvier sur les emplois, les sous et la défense du service public.